



HAL
open science

Quand mon père devient ma maman. Le genre de la parenté au prisme de la transparentalité (France, Québec)

Corinne Fortier

► **To cite this version:**

Corinne Fortier. Quand mon père devient ma maman. Le genre de la parenté au prisme de la transparentalité (France, Québec). *Droit et Cultures*, 2017, 73 (1), pp.125-138. <hal-03913399>

HAL Id: hal-03913399

<https://hal.science/hal-03913399v1>

Submitted on 26 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

Corinne Fortier

Quand mon père devient ma maman Le genre de la parenté au prisme de la transparentalité (France, Québec)

Résumé : À partir de mes recherches sur la transparentalité en France et au Québec, j'analyserai les termes d'adresse employés par les enfants pour nommer leur père devenu femme, gardent-ils le terme de « papa », passent-ils au terme de « maman », ou y-a-t-il création d'un troisième terme ? Par ailleurs, observe-t-on une adéquation ou une discordance entre les termes d'adresse et les termes de référence utilisés ? Au-delà des vécus individuels, la transparentalité pose des questions essentielles à notre société, et renouvelle de manière fondamentale les questions de genre et de parenté en anthropologie ainsi que dans le domaine du droit.

Mots-clés : transparentalité, enfants, famille, parenté, terminologie.

When my Father becomes my Mom. Gender of Kinship through the Prism of Trans-parenting (France, Quebec)

Abstract: Based on my research on trans-parenting in France and Quebec, I intend to analyse the terms used by children to address and name their father who became a woman. Do they still use the term «Daddy», do they swap to «Mommy» or do they coin a third term? Furthermore, do we observe an adequacy or a discrepancy between these addressing terms and the frequently used reference terms? Beyond each individual experience, transparenthood poses basic questions to our society, and fundamentally renews the issues of gender and parenting in the contexts of anthropology as well as law.

Keywords: Transparenthood, Children, Family, Kinship, Terminology.

Il existe peu de recherches en France¹ et au Québec sur le sujet de la transparentalité et encore moins de témoignages d'enfants. Au cours de mes recherches sur la transidentité dans ces deux pays², j'ai rencontré de nombreuses personnes trans qui avaient des enfants, et qui m'ont fait part de leur histoire. J'utilise le terme de personnes « trans » car mes recherches m'ont apprises qu'il est vain de vouloir distinguer nettement les catégories de travesti(e)s (non hormonées), de transgenres (hormonées) et de transsexuel(le)s (opérées), dans la mesure où ces catégories sont poreuses et se recoupent, et que toutes ces personnes partagent un dénominateur commun fondamental, qui est celui de la transidentité, soit le fait de vivre socialement dans une identité sexuée qui ne correspond pas à leur sexe de naissance figurant sur l'état civil. Dans cette étude, j'ai voulu rendre compte de la manière la plus juste de la parole des personnes rencontrées, en faisant état de leurs sentiments, de leur parcours, de leurs difficultés, de leurs doutes, et de leurs victoires, sans jugement de valeur.

Le terme de transidentité contient la notion d'identité qui est au cœur de la problématique trans. Cette identité, je l'appellerai identité sexuée. Je n'emploierai pas le terme d'identité sexuelle, parfois utilisé, car celui-ci tendrait à se confondre avec l'orientation sexuelle, qui se rapporte au fait d'être homosexuel, hétérosexuel, bisexuel. Par ailleurs, je n'utiliserai pas non plus l'expression d'identité de genre, souvent reprise, qui renvoie davantage à un rôle social défini comme masculin ou féminin qu'à une identité psychique. Le terme d'identité sexuée auquel je me réfère se rapporte au sexuel au sens psychanalytique, soit à la psycho-sexualité avec ses multiples possibilités identificatoires, processus psychique d'auto-identification complexe et intime qui est traversé par des représentations de genre socialement définies.

Les personnes dont je parlerai ici sont des femmes trans, soit des personnes nées hommes devenues femmes, qui étaient déjà mariées ou en couple avec une compagne avant leur transition et qui ont eu des enfants dans le cadre de cette union. J'ai également rencontré des hommes trans qui, à la différence des femmes trans, ont eu des enfants non seulement avant mais après leur transition, mais je ne pourrais malheureusement évoquer

¹ Hormis les travaux de Myriam Grenier, « *Papa, l'es belle* ». *Approche anthropologique des paternités transsexuelles*, Mémoire de master II en anthropologie, Aix-en-Provence, Université de Provence, 2006, et d'Elisabetta Ruspini (éd.), *Monoparentalité, homoparentalité, transparentalité en France et en Italie*, Paris, L'Harmattan, 2011.

² Je remercie tous les membres de PATQ, l'Association d'Aide aux Trans du Québec.

cette autre forme de transparentalité dans le cadre limité de cet article. Dans les publications spécialisées, les femmes trans sont généralement appelées MtoF, abréviation de «Male to Female» – et les hommes trans, FtoM ou «Female to Male» –, mais je n’emploierai pas cet anglicisme qui est rarement repris par les personnes concernées.

Certaines des personnes rencontrées m’ont fait connaître leurs enfants. Leurs récits éclaireront la transparentalité non seulement du point de vue des parents mais aussi des enfants. Je souhaite remercier toutes les personnes qui, dans le cadre de ces recherches, m’ont accordé leur temps et leur confiance. Les prénoms des personnes citées ont été modifiés afin de préserver leur anonymat, sauf dans le cas où les propos rapportés ont été tenus de manière publique (vidéo, blog...). Je n’ai pas mentionné l’âge des personnes trans citées, qui va de 30 à 65 ans, car il m’est très vite apparu que ce critère n’était pas particulièrement pertinent dans le cadre de cette recherche à la différence de l’âge des enfants.

J’analyserai les termes utilisés par les enfants pour nommer leur père devenu femme, gardent-ils le terme de «papa», passent-ils au terme de «maman», ou y-a-t-il création d’un troisième terme ?³ Au-delà des vécus individuels, la transparentalité pose des questions essentielles à notre société, et renouvelle de manière fondamentale les questions de genre et de parenté en anthropologie ainsi que dans le domaine du droit.

Transidentité *versus* famille

L’idée selon laquelle la transidentité est incompatible avec le fait d’avoir des enfants reste prégnante chez de nombreux psychiatres, comme le montre une des conditions d’accès au protocole de «réassignation sexuelle»⁴ à Paris qui exige de ne pas avoir d’enfants à charge. On sait aussi que certaines personnes trans en France pouvaient être séparées de leurs enfants par la justice suite à leur transition, bien que cela devienne de plus en plus rare⁵.

³ Au sujet de la notion de « troisième genre », voir Corinne Fortier, « Intersexués, le troisième genre en question en France et au-delà », *socio* n° 8, *Troisième sexe social*, sous la direction de Elaine Coburn et Bernard Saladin d’Anglure, 2017.

⁴ Au sujet de l’opération de sexe et du changement d’état civil en France, voir Corinne Fortier, « La question du “transsexualisme” en France. Le corps sexué comme patrimoine », *Les Cahiers de droit de la santé*, vol. 3, no 18, *Corps et Patrimoine*, sous la direction de Guy Nicolas p. 269-282, 2014, ainsi que Corinne Fortier et Laurence Brunet, « Changement d’état civil des personnes trans en France : du transsexualisme à la transidentité » in *Droit des familles, genre et sexualité*, N. Gallus et A. Van Gysel (éds.), Bruxelles, Éditions Anthemis, p. 63-113, 2012.

⁵ À ce sujet, voir Laura Leprince et Natacha Taurisson, *Rapport de la commission sur la transparentalité*, 2008, <http://www.hes-france.org/IMG/pdf/Commission-TRANSPARENTALITE-V1.0.pdf>.

Comme dans les cas des débats sur l'homoparentalité ou sur les procréations médicalement assistées⁶, la notion fourre-tout « d'intérêt de l'enfant » est mise en avant et opposée au supposé « désir égoïste » des adultes. Pourtant, les psychologues et les psychanalystes savent mieux que quiconque que les enfants s'adaptent aux réalités qu'ils rencontrent, et qu'aucune famille, même la plus « classique », n'est indemne de conduites parentales qui peuvent perturber leurs enfants, ne serait-ce qu'un comportement trop autoritaire à leur égard, une exigence de réussite inatteignable, l'infidélité ou la mésentente au sein du couple, certains secrets de famille...

Les entretiens montreront que les personnes trans elles-mêmes s'interrogent, et parfois se culpabilisent, sur les conséquences de leur transformation sur leurs enfants. Je constaterai que nombreuses sont celles qui ont attendu que leurs enfants soient grands pour se travestir en public ou commencer leur parcours de transition de crainte de leur porter préjudice. Les récits de vie des personnes trans témoignent de leur manière d'ajuster au mieux leur transition avec leur rôle parental, même si elles doivent faire face à beaucoup d'incompréhension, sinon d'exclusion, marginalisation qu'elles ont tendance à interioriser, en culpabilisant de ce qu'elles « font subir » à leurs enfants.

La plupart des personnes que j'ai rencontrées et que je présente dans cette recherche sont, ou ont été, mariées, et occupent, ou ont occupé, une position sociale enviable. Beaucoup confient s'être mariées par « devoir », par « fatalisme », « parce qu'il le fallait », « pour la société », suite à « la pression sociale », et surtout, pour devenir un homme en acquérant le statut social d'époux et de père. Car, si, dans beaucoup de sociétés, dont les sociétés européennes et euro-américaines, la procréation dans le cadre d'une union légale est censée faire grandir la femme en la rendant mère, on oublie qu'acquérir le statut de père est considéré comme tout aussi fondamental dans le devenir adulte de l'homme⁷.

Les personnes rencontrées ont donné l'image d'un homme ayant réussi socialement à tout point de vue : travail, couple, famille... Mais cette réalité extérieure est bien différente de leur réalité intime, réalité qui va prendre le dessus progressivement sur la première. Beaucoup de personnes trans racontent que le fait de se travestir est antérieur à leur mariage, et que fonder une famille était une manière d'entraver leur transidentité.

⁶ Voir Corinne Fortier, « Quand la ressemblance fait la parenté » dans *Défis contemporains de la parenté*, Enric Porqueres i Gené (éd.), Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, p. 251-276, 2009.

⁷ À ce sujet voir Corinne Fortier, « Le don de sperme et le don d'ovocyte ou "trois font un". Sexualité, inceste et procréation », in *Anthropologie et psychanalyse : regards croisés*, Patrice Bidou, Jacques Galinier et Bernard Juillerat (éds.), Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2005, p. 59-80.

Nombreuses sont les personnes qui déclarent qu'elles pensaient que se marier les « guérirait » de ce que certaines décrivent en termes de « maladie », de « vice », de « problème », de « tare », de « pulsion », de « perversion ». Beaucoup, en effet, refoulent leur transidentité autant qu'elles le peuvent, sachant que cela peut détruire leur famille et tout ce qu'elles ont construit, y compris professionnellement. De nombreuses personnes retardent très longtemps leur transition de peur de perdre l'amour de leur enfant, conscientes que ce changement va faire l'effet d'un tremblement de terre. Ces personnes font donc le choix de rester « parents » de crainte de devenir « transparents » – dans les deux sens du terme – aux yeux de leurs enfants.

L'analyse des récits de vie montre comment ces personnes disent avoir mis entre parenthèses pendant un grand nombre d'années la réalisation de leur identité sexuée féminine pour fonder une famille. Mais à l'occasion d'un événement personnel, la nécessité de vivre leur transidentité va se faire plus pressante et s'inviter au sein du couple. La première personne dans le cercle familial à qui la transidentité est révélée est généralement l'épouse. Cette révélation provoque un séisme dans le couple qui aboutit fréquemment à une séparation.

Comme pour tout type d'annonce potentiellement problématique, le contexte dans lequel l'enfant découvre la transidentité de son père conditionne largement la façon dont il va y réagir. S'il voit ses parents se déchirer autour de cette question, il y a de forte chance qu'il l'accepte difficilement, rendant son père coupable de l'éclatement de la famille. Certains enfants refusent plus ou moins longtemps de revoir leur père par fidélité à leur mère, ce qui occasionne une grande souffrance pour le parent trans. Les enfants qui se sont éloignés durablement de leur père et qui renouent à un moment donné avec lui, développent le plus souvent à ses côtés une relation nouvelle marquée par la complicité. Cela est d'autant plus vrai que le parent concerné n'est pas dans le déni de son passé au masculin, ce qui peut parfois être perçu par l'enfant comme une manière indirecte d'occulter leur vie familiale commune, sinon son existence même.

Lorsque les parents, qu'ils soient toujours en couple ou séparés, s'unissent en bonne intelligence pour avertir leur enfant de la féminisation de leur père tout en affirmant que cela ne change rien à la relation parentale qui les lie, l'annonce peut être intégrée par l'enfant de façon plus apaisée. En outre, les jeunes enfants sont moins conscients du regard porté sur leur père que lorsqu'ils sont plus âgés, notamment à l'époque de l'adolescence où ils sont en pleine construction identitaire, et se montrent particulièrement sensibles au jugement d'autrui. La honte, ressentie en public, reste un sentiment très fréquent chez ces enfants compte tenu de la stigmatisation sociale liée à la transidentité, même si un tel affect peut diminuer avec le temps et se muer en véritable admiration. La honte qui envahit l'enfant

découle pour une bonne part du regard social porté sur la transparentalité, et plus largement sur la transidentité.

Même si le mot est rarement prononcé, les enfants peuvent ressentir de la honte vis-à-vis de leur père compte tenu de la stigmatisation sociale dont il fait l'objet, alors même qu'ils continuent à l'aimer. Le problème majeur réside dans la manière dont la société considère la transparentalité. En effet, la relation des enfants avec leur père n'a pas changé sur le fond, mais ce qui a évolué c'est le jugement que la société porte sur lui. Avec le temps, les sentiments des enfants vis-à-vis de leur père sont pluriels, passant par la honte mais aussi par la reconnaissance de son courage à affronter le regard social.

La manière d'annoncer sa transidentité à ses enfants est très importante, et notamment le climat parental qui en forme la toile de fond. Lorsque la personne est en couple, l'annonce est d'autant mieux reçue par l'enfant qu'elle est formulée en présence de la conjointe. Dans le cas où l'épouse est ostensiblement hostile à cette nouvelle situation et qu'elle est contemporaine de la séparation du couple parental, l'enfant vit généralement très mal cette annonce qu'il associe au divorce de ses parents.

Certaines conjointes, ébranlées par la découverte de la transidentité de leur mari, prennent néanmoins sur elles pour l'annoncer en couple à leurs enfants afin que ceux-ci l'acceptent le mieux possible. Les mots qui sont alors prononcés que ce soit au Québec ou en France, sont souvent les mêmes : « Papa va devenir une madame » ou « papa va devenir une dame », ou encore « papa va devenir une fille ».

Discordances terminologiques

J'analyserai les termes qu'utilisent les enfants pour s'adresser à leur père devenu femme. Je montrerai d'une part, que ces termes varient selon l'âge des enfants, l'apparence féminine de leur père, ainsi que sa situation affective et conjugale. J'observerai, d'autre part, que ces termes peuvent être différents en privé et en public, et qu'il peut y avoir non coïncidence entre les termes d'adresse et de référence, à savoir que l'enfant peut continuer à appeler son père « papa », tandis que celui-ci, devenu femme, est désigné de l'extérieur comme étant « sa maman ».

Une des difficultés tient au fait qu'il n'y a pas de terme d'adresse unique en français pour désigner indifféremment « un papa » ou « une maman ». En ce qui concerne les termes de référence, il existe le terme neutre de « parent », qui est déjà employé dans le droit afin de ne marquer aucune différence entre les familles homoparentales et les autres. Mais hormis l'usage juridique de ce terme, il est peu utilisé à un niveau social, y compris à propos des familles homoparentales, dont on dira que l'enfant a « deux pères » ou « deux mères », plutôt que « deux parents ».

Pourtant, dans un plus grand souci d'équité, non seulement vis-à-vis de l'homoparentalité mais de la transparentalité, on peut se demander si le terme de parent ne pourrait pas être utilisé de manière plus systématique dans la vie sociale à la place des traditionnels vocables de « père » et de « mère ». L'australien Stephen Gunther raconte comment un de ses amis qui hésitait dans l'emploi du terme désignant son père, est significativement passé du mot masculin de *dad*, à celui féminin de *mum*, et enfin à celui plus neutre de *parent* : «One friend was at my house one day when my dad, now Ruth, phoned up. "Oh, you must be Stephen's dad, uh, I mean mum, uh, I mean parent, uh, uh, oh dear, I'm so sorry"; a deathly silence on the other end and then Ruth gave a nervous little laugh, "that's all right dear"»⁸.

Nombreuses sont les personnes trans rencontrées qui, au début de leur transition, se conçoivent à la fois comme une femme et comme un « papa ». C'est le cas de Solange qui déclare : « Dans mon couple, on a jamais effacé le père, je ne suis pas "maman", mais je reste "papa" ». Solange a des enfants en bas âge de 2 et 5 ans, même si elle est déjà divorcée de son ex-femme lorsqu'elle décide de leur annoncer sa transidentité, son ex a souhaité être présente pour ne pas donner aux enfants l'image de parents qui se déchirent autour de cette question. Solange dit avoir formulé cette nouvelle de cette façon : « Papa se transforme en fille mais reste votre papa ». Cette phrase conjuguée à la fois l'annonce de la transformation physique de leur père en femme et l'affirmation de la continuité du lien parental afin que les enfants ne se sentent pas abandonnés par leur père.

Cette dénomination peut néanmoins évoluer au cours du temps et une personne qui au début de sa transition tenait à être appelée « papa », peut vouloir être appelée « maman » quand le terme masculin de père ne coïncide plus avec sa nouvelle apparence physique. En effet, nombre de personnes trans aimeraient être appelées « maman », car cela s'accorde mieux avec leur féminité, mais beaucoup n'expriment pas ce désir à leur enfant de peur de semer la confusion dans leur esprit étant donné que ce terme était jusqu'alors réservé à leur mère. Sandra, qui vit à Montréal et qui a deux enfants, une fille de 3 ans et un garçon de 7 ans, déclare : « Pour le reste, même si je voudrais être leur mère, c'est moi leur père, donc en privé cela ne me dérange pas ». La référence à la sphère privée est ici importante, puisqu'une situation embarrassante pour les femmes trans consiste à être appelées « papa » en public par leur enfant, puisque cela révèle au grand jour leur transidentité. Quasiment toutes les personnes qui ont des enfants en bas âge m'ont raconté la même anecdote, à savoir la gêne qu'elles ont ressentie quand leur enfant a crié « papa » dans un magasin.

⁸ *Australian Humanities Review*: <http://www.australianhumanitiesreview.org/archive/Issue-August-1997/gunther.html>.

Dominique, qui vit à Montréal a deux filles de 3 et 1 ans, la plus grande l'appelle par son prénom, qui a pour avantage d'être mixte, la plus petite continue à l'appeler « papa ». Elle raconte : « Dans le magasin, j'entends la petite qui crie dans les rayons : "Papa !". Alors je vois une femme qui dit à une autre : "Tu vois, je te l'avais bien dit, ce n'est pas une femme ! ».

Aussi, beaucoup de personnes trans qui acceptent que leur enfant les appelle « papa » en privé, tout en leur demandant d'éviter ce terme en public, leur proposant généralement de l'appeler par leur prénom féminin, compte tenu de la discordance apparente entre le terme de « papa » qui renvoie au masculin et leur nouvelle identité féminine – je parle bien de discordance apparente puisque celle-ci n'en est pas toujours une pour les personnes trans qui ne perçoivent pas de contradiction entre leur identité de père d'une part et leur identité de femme d'autre part. La plupart des personnes trans expliquent qu'une telle exigence vis-à-vis de leur enfant les conforte dans leur reconnaissance en tant que femme, mais vise aussi à protéger celui-ci de remarques insultantes : « C'est aussi pour mon enfant, pour qu'il n'ait pas de problème avec les autres à cause de moi ».

Lorsque la transition du parent a lieu alors que l'enfant est assez grand, celui-ci a du mal à ne pas appeler son père « papa » comme il a l'habitude de le faire depuis de nombreuses années, aussi un compromis est-il parfois trouvé dans le fait de nommer son parent par son nouveau prénom, bien que cette désignation ne fasse pas référence au lien de parenté. Dany témoigne de ce passage progressif chez son fils du terme de « papa » à son prénom féminin : « Ça été très difficile de l'annoncer à notre fils aîné. Il a dit : "Je ne veux pas d'une deuxième maman, ni d'une femme comme père". Il a beaucoup pleuré... Et moi aussi. Pour mes enfants, je demeure leur père, même si j'ai l'apparence d'une femme. Ils m'appellent encore "papa", mais de plus en plus "Dany" ».

Certains enfants et parents bricolent un prénom particulier qui conserve un lien avec le terme employé usuellement par l'enfant pour nommer son père. Cette continuité dans les termes d'adresse est rassurante pour l'enfant qui ne se voit pas contraint d'appeler son père par son nouveau prénom féminin, ce qu'il peut dans un premier temps refuser. C'est le cas de Simone, Française, dont le fils de 20 ans l'appelait « papounet » jusqu'à ce que progressivement, cette appellation se transforme en « poune », terme qui en supprimant le préfixe « pa » ne renvoie plus à la notion de paternité – même si les locuteurs savent qu'il en est issu – et qui, féminisé par le e final, devient un prénom féminin à usage exclusif du fils dans la relation privilégiée et affective qui le lie à son père.

Les parents sont parfois à la recherche d'un petit nom affectueux qui féminise le terme de papa. Un parent trans qui vit en couple avec sa femme en France a trouvé le terme de « mapa », tout en soulignant devant sa fille

qu'il ne sera jamais une deuxième maman⁹. Une expression qui fusionne les termes de « papa » et de « maman » a donc ici été inventée. Déjà, certaines écoles en Suède¹⁰ créent de nouveaux termes de parenté non seulement pour les parents trans mais pour tous les types de famille ; des vocables qui combinent les termes de « maman », soit « mammor » en suédois, et de « papa », en l'occurrence « pappor », sont utilisés tels que « mappor » ou « pammor », équivalents français du terme de « mapa », ou encore du terme anglais de « maddy »¹¹.

Un terme plus communément employé que ce dernier, en France comme au Québec, est celui de « papounette ». Ce terme féminise le terme de « papounet » sans faire référence à la maternité. Il est utilisé par les filles de Salomé autant comme terme d'adresse que comme terme de référence, ses filles désignant rarement leur père, par son prénom féminin mais par l'expression « ma papounette », terme qui plaît à leur père qui est fier d'affirmer : « Je suis leur papounette ». Ce terme affectueux a le mérite de renvoyer à la fois au lien de parenté indissoluble avec le père et à la nouvelle identité féminine de celui-ci. Pour Coralie, 23 ans, il est hors de question d'appeler son père « maman », terme réservé uniquement à sa mère : « Pour moi c'est mon papa, et je n'aurai jamais deux mamans ».

De façon différente, dans certaines familles, telles que celle de Nadia, c'est le terme de « mamounette »¹² qui est utilisé, terme qui fait davantage référence que « papounette » à la maternité, sans pour autant être confondu avec celui de « maman » qui désigne la mère. Cependant, la fille de Nadia, âgée de 9 ans, préfère présenter publiquement ses parents quand ils sont ensemble comme ses deux « mamans »¹³. Ce qui témoigne, encore une fois, que le terme utilisé varie selon le contexte, et que celui de « maman » qui est réservé dans le privé à la mère, peut également être employé en public pour désigner le père afin de ne pas entrer en contradiction avec son apparence féminine.

Petits enfants et petits-enfants

La question de l'âge des enfants est déterminante dans l'assimilation des nouveaux termes destinés à nommer leur père, les plus petits ayant en

⁹ Cité par Myriam Grenier *ibid.*, p. 80.

¹⁰ «Gender Neutralization in Kinship Terms: Putting the Swedish Experiment in Perspective», April 13th 2012, Kinship Studies. An Interdisciplinary Approach to a Classical Anthropological Subject, <http://kinshipstudies.org/tag/pronouns-2/>.

¹¹ « "Maddy" Just Might Work After All », by Jennifer Finney Boylan, *The New York Times*, April 24 2009 http://www.nytimes.com/2009/04/26/fashion/26love.html?pagewanted=all&_r=0.

¹² Cité par Myriam Grenier *ibid.*, p. 47.

¹³ Cité par Myriam Grenier *ibid.*, p. 45.

cela plus de facilité que les plus grands, notamment les adolescents ou post-adolescents qui ont connu leur père en homme pendant toute leur enfance et qui sont eux-mêmes en pleine construction identitaire. Ces différences sont manifestes dans le fait que deux germains d'une même fratrie peuvent réagir de façon distincte à la féminisation de leur père compte tenu de leur différence d'âge et de leur relation particulière à leurs deux parents.

À Montréal, Sophie raconte que ses deux filles en bas âge se sont habituées très vite à ne plus dire « papa ». Après avoir, avec son épouse, annoncé à ses enfants que « papa devenait une madame » et qu'il allait s'appeler « Sophie », l'aînée de ses filles a entrepris d'associer le terme de « papa » au prénom féminin : « La plus grande a commencé à jouer avec les deux mots en disant “papa Sophie”. Je leur ai dit : “J'aime mieux que vous ne m'appeliez pas “papa” mais Sophie, car ça correspond mieux à mon identité maintenant”. Et au bout de deux ou trois semaines la plus vieille se levait la nuit en m'appelant “Sophie”, elle était déjà passée à mon prénom ».

Mais le prénom est plutôt une manière impersonnelle de s'adresser à quelqu'un, aussi Sophie et sa femme ont trouvé un terme plus affectif, celui de « manou » : « Moi et mon ex, on avait proposé le terme de “manou”. C'est plus un petit mot d'amour, en privé, mais ce n'est pas un terme fonctionnel qui est pratique pour les autres ». Devenue femme, les personnes qui voient Sophie avec sa deuxième fille, la désignent par le vocable de « maman », terme qui lui fait très plaisir et que sa fille a finalement repris : « À la garderie, ils m'appellent “maman”, même le père Noël m'a appelé “maman” devant elle. Si ma fille m'appelait “papa”, ça lui porterait préjudice car les autres me regarderaient bizarrement ; tout le monde se poserait des questions et cela nuirait aussi à ma fille ».

Elle remarque qu'il n'existe socialement que deux catégories : papa et maman, or comme son apparence extérieure ne coïncide plus avec son identité de père, elle trouve normal d'être appelée « maman ». Même si le personnel qui s'occupe de sa fille à la garderie sait qu'elle en est le père, cela paraîtrait incongru qu'elle soit désignée par ce terme masculin qui ne convient plus à son identité féminine. De plus, l'utilisation du terme de « papa » révélerait au grand jour sa transidentité, ce qui pourrait porter préjudice à ses enfants. Sa cadette l'appelle donc « maman », ce qui n'est pas du goût de son ex-femme, tandis que l'aînée continue à l'appeler par son prénom, sans doute par fidélité à sa mère. Ce qui montre que les appellations peuvent varier d'un enfant à un autre au sein d'une même fratrie selon leur âge, leur plus grande proximité affective avec leur père ou leur mère, leur compréhension de la situation parentale et du regard social porté sur leur famille.

Pour distinguer les deux « mamans », quand Sophie parle de son ex-conjointe à sa cadette, elle ajoute son prénom « maman Claire », ne s'auto-

désignant pas elle-même par l'expression de « maman Sophie », mais par le vocable simple de « maman ». On est donc ici dans une configuration familiale où il y a deux « mamans » sans qu'il s'agisse d'une famille homoparentale, mais d'une famille transparente où, en plus de sa mère, l'enfant a un père devenu « maman ». En outre, la cadette de Sophie appelle « papa » l'homme qui vit désormais avec sa mère : « Ma fille appelle maintenant "papa" le nouveau copain de mon ex dont elle est enceinte ». Dans cette famille recomposée, le terme de « papa » qui n'est plus utilisé pour le père est donc réemployé pour le beau-père.

Bien que sa fille cadette l'appelle « maman », elle sait que Sophie n'est pas sa mère mais bien son père, continuant à lui offrir un cadeau pour la fête des « pères » et non pour la fête des « mères », le jeu social des nominations ne venant pas gommer chez l'enfant la conscience des identités parentales. Le terme d'adresse de « maman » qui est ici utilisé pour être en adéquation avec l'identité sexuée du père n'efface pas la constance de l'usage du terme de référence de « mère » pour désigner la mère, de même que le terme d'adresse de « papa » employé pour le beau-père n'implique pas le fait qu'on se réfère à lui en tant que « père », terme de référence qui est strictement réservé au père.

Lorsque les enfants grandissent, même s'ils continuent à offrir un cadeau à leur père à la « fête des pères », ils lui offrent en général un présent « féminin » qui lui fera plaisir. Par exemple, Coralie, qui rejetait la féminité de son père au début de sa transition : « Je trouvais que mon père se comportait en ado : il mettait du parfum très fort, des jupes courtes ... », lui a récemment offert un rouge à lèvres assorti à ses vêtements. Nadine témoigne également à propos de ses filles adultes : « Elles me sentent femme maintenant et m'offrent des cadeaux féminins, par exemple un pendentif en forme de cœur, des fleurs alors qu'auparavant elles m'offraient du whisky ». Les cadeaux des enfants évoluent donc avec le changement d'identité sexuée de leur père.

À Paris, Sylvie, la fille de Roberta a un copain, avec lequel elle souhaitait avoir des enfants. Lorsque je lui demande si elle a réfléchi dans le cas où elle ait des enfants à la manière dont ils appelleraient son père, elle évoque le terme de « mamie ». Sylvie ajoute qu'elle leur racontera l'histoire de « mamie » lorsqu'ils seront en âge de comprendre : « Si j'ai des enfants, je leur dirai d'abord de l'appeler mamie, mais une mamie bis, et un peu plus tard, lorsqu'ils auront grandi, je leur expliquerai comment mamie est devenu mamie ». La transidentité du grand-père sera révélée aux petits-enfants dans la mesure où le père de Sylvie en parle ouvertement. Ce n'est pas le cas en revanche du père de Stephen Gunther, qui, reniant son passé, se fait appeler « tata » par ses petits-enfants tandis que son fils l'appelle toujours « papa » :

« Grandpa is now Auntie »¹⁴, nomination qui nie en l'occurrence les positions de parenté et l'ordre générationnel.

Mais certains grands-parents trans tiennent à leur dénomination de « papi » malgré leur apparence féminine et leur changement d'état civil. Nadine déclare : « Mes filles de 17 et 21 ans m'appellent toujours papa, et mes petits-enfants m'appellent papi. Pour moi, c'est logique que mes petits-enfants m'appellent papi, et je ne vais pas les forcer à m'appeler mamie, car ils en ont déjà une ». À l'instar du terme de « maman », c'est par respect pour la position de parenté de la grand-mère que le terme de « mamie » n'est pas employé.

La question de la différence entre la dénomination en privé et en public vaut pour les parents trans comme pour les grands-parents trans, Nadine relate : « Quand on va au supermarché, ça pêche quand ils crient papi dans le couloir, mais c'est pas grave ». Plus tard dans l'entretien, elle dira que la question des appellations est secondaire puisque l'important pour elle est encore d'avoir des relations avec ses filles et ses petits-enfants : « J'ai de la chance, je connais des copines trans qui ont perdu leurs enfants ».

De même que les vocables désignant le parent trans peuvent évoluer avec le temps, passant progressivement de « papa » à « maman », les vocables pour les grands-parents peuvent fluctuer ; Catherine, grand-parent trans, relate que sa petite fille, qui est née lorsqu'elle avait 55 ans, l'appelait « pépé » jusqu'à un an et demi, puis est passée à « pépé Catherine » et l'appelle maintenant « mémée Catherine ». Et, là encore, si le terme d'adresse de « mémée » est employé pour désigner autant la grand-mère que le grand-père devenu femme, les termes de référence de « grand-mère » et de « grand-père » continuent à être utilisés pour nommer les grands-parents respectifs de l'enfant.

On voit donc qu'il est possible qu'un grand parent, que son fils ou sa fille continue à appeler « papa », soit nommé « mémée » ou « mamie » par ses petits-enfants, décalage entre les générations qui s'explique par le fait qu'il est plus facile pour un enfant qui a toujours connu son grand-père en femme de l'appeler par un terme de parenté féminin. Enfin, ce décalage témoigne que ce qui est plus fondamental dans ces situations est moins l'identité sexuée de la personne trans que sa position de parenté.

L'épreuve de la transparentalité enseigne aux enfants que ce n'est pas la masculinité qui fait le père, mais bien le lien parental. Certes, l'identité sexuée est une composante essentielle de la personne, mais elle ne constitue pas toute son identité ; en l'occurrence, un père devenu femme reste un père

14 *Ibid.*

vis-à-vis de son enfant compte tenu du lien affectif qu'il a construit en tant que père avec lui, ainsi que le disent de nombreux parents trans : « Homme ou femme, je serai toujours son père et je l'aimerai toujours autant ». Cette parole réaffirme la continuité indéfectible du lien parental en dépit du changement d'identité sexuée. Elle est essentielle pour réassurer l'enfant au moment où il apprend que son père va devenir une femme ; l'image du père est si indissolublement liée à son apparence masculine qu'il est difficile de concevoir que l'abandon de sa masculinité ne signifie pas en même temps son renoncement au lien parental. En outre, d'un point de vue social, l'idée selon laquelle la transidentité n'est pas compatible avec le fait d'avoir des enfants persiste aussi bien chez des personnes trans que chez leurs proches. Et dans un tel contexte, il peut être particulièrement compliqué d'envisager le passage d'une famille « classique » à une famille transparente.

En quoi l'étude de la transparentalité renouvelle-t-elle la parenté d'un point de vue social anthropologique et juridique ? Le fait que le terme de « papa » ou de « maman » ne soit pas exclusif d'une personne, n'est pas nouveau puisqu'on retrouve cette même situation dans les familles homoparentales, mais ce qui est inédit dans le cas de la transparentalité c'est qu'une même personne puisse se voir désigner conjointement par les deux termes selon le contexte. En l'occurrence, le décalage entre la sphère privée et publique témoigne des stratégies mises en place par les personnes trans pour se protéger et protéger leurs enfants du stigmate social lié à la transidentité. Mais si les termes d'adresse sont modifiés, et si l'enfant peut avoir, suite à la transition de son père, « deux mamans », et ne plus avoir de « papa », les termes de référence de « père » et de « mère » qui renvoient davantage au réel de la parenté restent inchangés.

Une autre nouveauté consiste à créer des termes qui combinent celui de père et de mère. À cet égard, on observe une plus grande créativité dans l'élaboration des termes d'adresse que dans le cas des termes de référence qui sont davantage établis. Le terme neutre de « parent » qui remplace la distinction de genre entre le père et la mère fait son chemin dans le droit français ou québécois, mais on est très loin d'un usage social généralisé de ce terme. Un pays comme la Suède est tout à fait pionnier en ce domaine, instituant dès l'école primaire des termes de parenté dépourvus de connotation de genre pour tous les types de famille. Si une telle mesure était étendue à d'autres pays, elle pourrait épargner aux parents trans de nombreuses complications, comme celles occasionnées par la distorsion entre leur identité parentale et leur identité sexuée.

Bibliographie

- FORTIER (Corinne), « Le don de sperme et le don d'ovocyte ou « trois font un ». Sexualité, inceste et procréation » dans *Anthropologie et psychanalyse : regards croisés*, Patrice Bidou, Jacques Galinier et Bernard Juillerat (éds), Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2005, p. 59-80.
- FORTIER (Corinne), « Quand la ressemblance fait la parenté » dans *Défis contemporains de la parenté*, sous la direction de Enric Porqueres i Gené (éd.), Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2009, p. 251-276.
- FORTIER (Corinne), « La question du “transsexualisme” en France. Le corps sexué comme patrimoine », *Les Cahiers de droit de la santé*, vol. 3, no 18, *Corps et Patrimoine*, sous la direction de Guy Nicolas, 2014, p. 269-282.
- FORTIER (Corinne), « Inscribing Trans and Intersex People in the Dominant Binary Categories of Gender », *Etropic*, vol. 13, no 2, Special Issue: *Value, Transvaluation and Globalization*, Stephen Dalsgaard et de Ton Otto (éds.), 2014. <http://www.jcu.edu.au/etropic/pgcontents.htm>.
- FORTIER (Corinne), « Intersexués, le troisième genre en question en France et au-delà », *Socio* n° 8, *Troisième sexe social*, Elaine Coburn et Bernard Saladin d'Anglure (éds.), 2017.
- FORTIER (Corinne), « À l'épreuve de la transparentalité : vécus sensibles de parents et d'enfants (France-Québec) », *Enfances, familles, générations* 23, Martine Gross et Marie-France Bureau (éds.), *Homoparentalités, Transparentalités et manifestations de la diversité familiale. Les défis contemporains de la parenté*, 2015, p. 148-164, <http://www.efg.inrs.ca/index.php/EFG/article/view/446>.
- FORTIER (Corinne) et BRUNET (Laurence), « Changement d'état civil des personnes trans en France : du transsexualisme à la transidentité » in *Droit des familles, genre et sexualité*, Nicole Gallus et Alain Van Gysel (éds.), Bruxelles, Éditions Anthemis, p. 63-113, 2012.
- GRENIER (Myriam) « *Papa, t'es belle* ». *Approche anthropologique des paternités transsexuelles*, Mémoire de master II en anthropologie, Aix-en-Provence, Université de Provence, 2006.
- LEPRINCE (Laura) et TAURISSON (Natacha), *Rapport de la commission sur la transparentalité*, 2008. <http://www.hes-france.org/IMG/pdf/Commission-TRANSPARENTALITE-V1.0.pdf>.
- RUSPINI (Elisabetta) « Introduction » in Elisabetta Ruspini (éd.) *Monoparentalité, homoparentalité, transparentalité en France et en Italie*, Paris, L'Harmattan, 2011.